

AR Prefecture

046-200054948-20240702-2024\_043-DE  
Reçu le 05/07/2024

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2024 – 043**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Ariane, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la hausse de l'effectif prévu à la rentrée scolaire à l'école élémentaire, il y a lieu de renforcer l'équipe sur les temps de cantine, garderie et à l'A.L.S.H. et de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 23 heures hebdomadaires.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires, à compter du 1er Septembre 2024.

**Article 2** : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

**AR Prefecture**

046-200054948-20240702-2024\_043-DE  
Reçu le 05/07/2024

**Article 3** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 Juillet 2024.

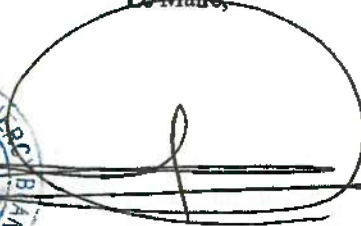
**Article 4** : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne

En Mairie le 2 Juillet 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.  
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20240702-2024\_044-DE  
Reçu le 05/07/2024

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

2024 - 044

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Ariane, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 14  
Contre : 4  
Abstention : 2

**OBJET : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER – 8 Rue de la Promenade à MONTCUQ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'achat de l'immeuble 8 rue de la promenade (ancien Office de Tourisme)

M. FORGEOIS Dimitri et Mme ROHN Rafaële, actuellement locataires de cet immeuble, nous ont informé par courrier en date du 19 Juin 2024 de leur souhait d'acquérir ce bien.

Considérant que l'immeuble sis 8, rue de la promenade appartient au domaine privé communal,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC évalués par les agents immobiliers,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :***

- **DÉCIDE** la cession de la propriété immobilière sise à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC, 8 Rue de la Promenade, cadastrée sous le n° 408 de la section L, à M. FORGEOIS Dimitri et Mme ROHN Rafaële ;
- **DIT** que la superficie du bien vendu est de 69 m2, et que le prix de vente est fixé à 40 000€ ;
- **DIT** que les frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment de se faire assister par Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY BLANC.

La Secrétaire de Séance  
Mme MATHIEU Jocelyne

En Mairie le 2 Juillet 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20240702-2024\_045-DE  
Reçu le 05/07/2024

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

2024 – 045

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

**Présents** : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

**Absents excusés** : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige.

**Absent** : Mme MATHIERE Stéphanie.

**Secrétaire** : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : ÉCHANGE DE CHEMIN RURAL à « Jouan »**

Par délibération N° 2012-008 en date du 16 Mars 2012, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ, après procédure d'enquête publique avait approuvé la vente et l'achat de chemins ruraux avec l'Indivision PAGES,

**CONSIDÉRANT** que la Loi 3DS permet désormais aux communes de procéder à des procédures d'échanges de parcelles,

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Vu la demande d'échange d'une portion de chemin rural adressée par Monsieur PAGES Jean-Bernard et Madame PAGES Béatrice représentants l'indivision PAGES, en date du 19 Juin 2024, qui ont accepté un échange de chemin avec la commune,

Vu la situation de cette portion de chemin rural de Marcillac à Jouan, figurant en section E du plan cadastral,

**CONSIDÉRANT** que chaque lot échangé, est estimé à une même valeur

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :*

- **DE VALIDER ET D'AUTORISER** cet échange de chemins avec l'indivision PAGES
- **D'INCORPORER** à portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- **DE CONVENIR** que les terrains échangés sont d'une valeur équivalente, estimée à 750 €, et que les frais d'acte seront réglés par les deux coéchangistes : La Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC et l'indivision PAGES à hauteur de moitié chacun.

**AR Prefecture**

046-200054948-20240702-2024\_045-DE  
Reçu le 05/07/2024

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, et en cas d'absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY BLANC.

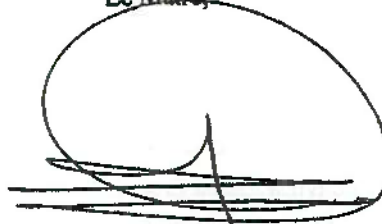
La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



En Mairie le 2 Juillet 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20240702-2024\_046-DE  
Reçu le 05/07/2024

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2024 – 046**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : TARIFS LOCATION SALLES COMUNALES ET MATERIEL**

Il convient de délibérer pour préciser et modifier les tarifs de location des salles et du matériel communal, à compter de septembre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi que suit les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne

En Mairie le 2 Juillet 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

## AR Prefecture

046-200054948-20240702-2024\_046-DE  
Reçu le 05/07/2024

2024-046

## Tarifs location salles communales et matériel applicables au 01.09.2024

SALLE ASSOCIATIVE - SALLE COMBARIEU - SALLE DES AINÉS		
	du 16 avril au 14 octobre	du 15 octobre au 15 avril
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises	Gratuit	5 euros de l'heure
Occupation régulière associations montcuquoises		
Occupation régulière associations exterieures	6 euros de l'heure	
GYMNASE		
Privé ou associations exterieures Forfait horaire	5 euros de l'heure	
SALLE DE DANSE		
Forfait horaire pour toutes utilisations	6 euros de l'heure	
Forfait week-end uniquement pour les associations Montcuquoises pour stage	50 euros	
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre	25 euros la semaine (maximum 2 semaines)	
Cette salle doit rester accessible pour les mariages ou tout autre rassemblement municipal		
SALLE D'EXPOSITION DE LA TOUR		
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre	GRATUIT	
CAUTION	250 EUROS	

ESPACE ANIMATIONS MONTCUQ				
INFO : La grande salle ne peut pas être louée seule				
CONSOMMATION ELECTRIQUE : Index conso entrée/sortie facturé 0,50 € le KWH	JOURNÉE*			WEEK-END*(1)
	PETITE SALLE	ESPACE PRÉPARATION	TOUTES LES SALLES	TOUTES LES SALLES
Privés Montcuquois	60 €	50 €	150 €	200 €
Privés extérieur	100 €	50 €	230 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises	Seule la consommation électrique sera facturée 0,50€/ KWH			
Associations extérieures	35 €	50 €	75 €	300 €
CAUTION	LOCATION 250€ / SONO 500€			

SALLE DES FÊTES DE BELMONTET - LEBREIL - VALPRIONDE				
FORFAIT JOURNALIER CHAUFFAGE COMPRIS	du 16 avril au 14 octobre		du 15 octobre au 15 avril	
	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)
Privés Montcuquois	40 €	100 €	65 €	150 €
Privés extérieur	65 €	200 €	80 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises	Gratuit		15 €	25 €
Occupation régulière associations Montcuquoises	5 euros de l'heure			
Occupation régulière associations extérieures	6 euros de l'heure			
CAUTION	150€ MONTCUQUOIS / 300 € EXTERIEUR			

\* Du lundi au vendredi

\*(1) Du vendredi 12h au lundi 10h

**AR Prefecture**046-200054948-20240702-2024\_046-DE  
Reçu le 05/07/2024**LOCATION DE MATERIEL**

	<b>Associations Montcuquoises</b>	<b>Autres utilisateurs</b>
Table 8 places + 2 bancs	Gratuit	5 euros
Table 8 places + 8 chaises		
Lot de 10 Chaises		
Table guinguette + 4 chaises		
Barrières		
Cabines de toilettes chimique*		
<b>CAUTION</b>	<b>250 euros</b>	

\* Les toilettes devront être rendues vidées et nettoyées par un opérateur agréé (facture à l'appui exigée)

Si la location nécessite la caisse complète de matériel (tables et bancs): la livraison sera effectuée par les agents communaux.  
Pour toute autre location : la Mairie n'assurera aucune livraison (à la charge du demandeur)